



Comité social d'administration ministériel (CSAM)

du 07 octobre 2025

Paris, le 08 octobre 2025

Le CSA ministériel a été réuni sous la présidence de Mme Cécile Bigot-Dekeyser, secrétaire générale.

L'UNSA AAF était représentée par Franck Garrigues, Candida Ferreira.

La présidente a introduit la réunion en précisant que le contexte actuel n'était pas très favorable mais qu'elle remerciait les agents du ministère qui oeuvrent pour le fonctionnement de l'administration.

Elle a évoqué le drame du lycée agricole d'Antibes, et la mobilisation des acteurs de la chaîne RH sur le sujet.

Concernant le volet indemnitaire, la mise en place de la revalorisation de l'IFSE est effective pour les catégories B et C et se poursuivra fin octobre avec les catégories A.

Les agents particulièrement mobilisés à l'occasion de la gestion de la dermatose nodulaire contagieuse devraient bénéficier de l'indemnité de gestion de crise.

Les élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre 2026 par vote électronique.

L'UNSA a lu sa déclaration liminaire jointe en annexe.

Point sur l'attaque au lycée agricole d'Antibes le 10 septembre :

Au-delà des mesures d'urgence qui ont été prises, l'administration propose des travaux sur 3 domaines :

- 1) La sécurité et l'accompagnement des agents (sujet transverse à l'ensemble du ministère)
- 2) La sécurisation des établissements agricoles techniques et supérieurs
- 3) La santé mentale des jeunes

Des groupes de travail sont programmés dans les semaines et les mois à venir sur ces thématiques.

L'UNSA espère que ces travaux aboutiront à une amélioration des conditions de sécurité des agents.

Point sur le reset Brexit :

Suite à la signature d'un pacte entre l'UE et le Royaume-Uni (RU) le 19 mai 2025, des négociations sont en cours pour définir le mandat de négociation de la Commission Européenne pour un accord sanitaire et phyto sanitaire avec le RU.



Ce sujet impactera fortement l'activité des SIVEP et une TASK force a été mise en place. Magali Pecquery a été nommée cheffe de projet et pilotera les travaux, le réseau du RAPS est mobilisé.

L'UNSA a rappelé ses impératifs concernant :

- une cartographie précise des impacts sur les agents dès qu'ils seront connus.
- un accompagnement individuel des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels, qui implique la mobilisation de l'ensemble du RAPS.
- La mise en place d'un dispositif de formation à la hauteur des enjeux de ce plan de restructuration.
- La mise en œuvre de priorités supra légales en interministériel mais aussi sur les trois versants de la fonction publique.

L'UNSA a alerté sur le risque de blocage des mobilités pour les agents qui souhaitent changer de poste hors reset Brexit.

Présentation du Rapport Social Unique :

Le document a été présenté, il fait apparaître une augmentation des effectifs du ministère mais avec un recours aux contractuels accrus (+ 19 % entre 2020 et 2023).

Ce document riche d'informations sera publié et servira de base lors des travaux en groupe de travail.

L'UNSA reconnaît l'importance de ce travail et de sa publication rapide permettant une utilisation utile des données qu'il contient. Elle rappelle qu'il est indispensable maintenant de travailler les données de façon qualitative.

Présentation de l'index égalité :

Pour 2024, cet index est de 84/100. Il progresse de 3 points par rapport à 2023, le ministère est engagé pour améliorer cet index et renforcer l'égalité.

Questions diverses :

L'UNSA a posé les questions suivantes :

- Diffusion de l'info RH et accès des agents sur l'intranet

Le service RH a créé une sous rubrique sur l'intranet du MASA où toutes les communications des flash info RH sont disponibles, lien ci-dessous.

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/Flash-info-RH-r213.html>

- Equité entre les agents des finances et de l'agriculture en DDPP ou DDETSPP concernant les indemnités de déplacement

L'administration précise qu'il s'agit d'un sujet DDI qu'il convient de porter au niveau du CSAR des DDI.

L'UNSA portera ce sujet lors de la prochaine réunion de cette instance.

- Révision du statut des TSMA

Ce sujet sera traité lors du GT TSMA qui aura lieu le 22 octobre prochain.

La séance a été levée à 18H30



Déclaration liminaire CSA-M du 7 octobre 2025

Paris, le 7 octobre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous ouvrons cette instance avec un profond regret quant à son calendrier. Il est incompréhensible que cette instance soit convoquée à la date d'un congrès syndical national annoncé depuis plus de six mois. Ce choix témoigne d'un manque de considération pour les engagements des organisations représentatives et interroge sur la crédibilité du dialogue social.

Le climat social reste tendu, récemment marqué par un mouvement syndical national. Dans ce contexte, nous exprimons notre vive inquiétude face à la Mission « État efficace », pilotée par Matignon, qui menace l'architecture même de nos politiques publiques.

La suppression ou la fusion d'opérateurs relevant de notre ministère, dont l'Agence Bio ou les structures forestières, ainsi que la disparition du poste de délégué interministériel pour la forêt et le bois, constituent des signaux alarmants. Ce processus, mené sans concertation ni dialogue avec les organisations syndicales, est inacceptable. Il sacrifie les missions de service public sur l'autel de la rigueur budgétaire, au détriment des enjeux agricoles, forestiers, environnementaux et sociaux.

Enfin, nous alertons sur les conditions de travail préoccupantes des agents de terrain, notamment ceux des DDPP mobilisés sur les chantiers de dépeuplement liés à la dermatose nodulaire contagieuse dans les départements concernés. Pris à partie alors qu'ils appliquent des directives ministérielles validées par l'ANSES, ces agents subissent des agressions verbales inacceptables.

Il est urgent de mettre fin aux discours victimisants qui attisent les tensions. Nous rappelons que des dispositifs d'indemnisation ont été mis en place pour accompagner les éleveurs.

Pour le quotidien des agents, les revalorisations RIFSEEP sont effectives pour les catégories C et B, bientôt pour les catégories A. L'UNSA réitère sa vive critique des revalorisations au rabais pour les catégories B et C et une trop grande part donnée aux catégories A et A+, plus particulièrement en administration centrale. Le slogan de l'attractivité ne peut plus être un argument quand des catégories A et A+ voient leur primes RIFSEEP augmenter de plusieurs milliers d'euros quand ce n'est que quelques centaines d'euros pour les agents Catégorie B et C.

L'UNSA est d'autant plus inquiète que le travail proposé sur la refonte de la NBI exclut de facto les catégories B, ne laisse que de rares possibilités pour les catégories C et prévoit de nouvelles fonctions éligibles pour les catégories A et A+ en administration centrale ! Nous voyons hélas que les choix, propositions et décisions sont prises par des catégories A et A+ en administration centrale.

L'équité, le sens d'une rémunération plus équitable disparaît peu à peu dans notre ministère. La disparition de la NBI pour les agents des services déconcentrés en DDI est pour nous une preuve du renoncement de notre ministère envers la gestion de ses agents, qui sont pourtant ceux qui sont, au quotidien, chargés de l'application des politiques publiques du ministère de l'agriculture.

L'UNSA s'opposera à ce projet de revalorisation de la NBI.

L'UNSA regrette aussi l'arrêt des discussions sur la QVCT. Pour l'UNSA, tout ce qui permet d'améliorer le quotidien des agents doit être discuté et concerté. Beaucoup d'agents sont en souffrance du fait d'une surcharge de travail et par une pression mise par leur hiérarchie, elle aussi mise sous pression permanente.

La loi d'orientation agricole renforce la place et le rôle de l'enseignement agricole dans l'atteinte des objectifs du ministère. Pourtant, derrière les annonces, la réalité reste préoccupante. Dans un contexte de baisse démographique annoncée, l'objectif d'augmenter de 30% le nombre de diplômés d'ici 2030 semble de plus en plus incertain. Mais nous restons sans voix face à la comédie politique qui se joue, reléguant au second plan l'engagement de toutes et tous dans notre ministère.

Nous ne reviendrons pas sur les suppressions de postes qui fragilisent lourdement certains territoires ruraux. Mais nous voulons rappeler l'importance d'un budget ambitieux pour l'enseignement agricole public. Le déploiement du Bachelor agro, attendu dans les établissements, doit s'accompagner d'une hausse des moyens en DGH des lycées. De plus, la question de la carte des formations devra être traitée avec la plus grande attention si l'on ne veut pas fragiliser davantage des classes de BTSA qui sont par endroits en souffrances.

Dans les établissements, l'attractivité recule, et la santé mentale des agent·e·s se dégrade. Le sentiment d'être considéré comme des sous-agents se généralise. Les contractuels, les AED et les AESH subissent baisses de temps de travail ou fins de contrats. Les ACB font les frais des redressements qui parfois sont menés de façon brutale et injuste. Tous les ATS en poste dans l'enseignement agricole technique et supérieur longtemps invisibles, n'ont été revalorisés pour une très grande majorité qu'à moitié par rapport à leurs collègues voyant ainsi leurs sujétions et leur expertise méprisées. A titre d'exemple nous avons la confirmation du déclassement dans le groupe le plus bas pour de nombreux secrétaires administratifs et TFR. Sur la paie de septembre rétroactivité incluse au 1^{er} janvier 2025 un montant à deux chiffres seulement !

Que dire des personnels de santé exclus du Ségur, et pourtant indispensables dans les établissements ?

L'actualité dramatique de cette rentrée nous le confirme : l'attractivité de ce métier est au plus mal. Il n'a pas été simple de trouver des candidatures pour assurer le remplacement de la collègue infirmière en arrêt dans un établissement où personnels et apprenants sont durement éprouvés.

Du côté enseignant, la confusion reste entière. Le dispositif des « briques pacte », présenté à tort comme une revalorisation, voit déjà sa dotation réduite d'un tiers. Cela ne peut qu'engendrer tensions, détérioration de la qualité de vie au travail et perte d'attractivité. Le pacte est porteur d'un effet « cliquet » que nous dénonçons depuis son lancement. Celui-ci va rendre difficile voire impossible le retour en arrière et générer des difficultés en établissement. Concrètement, des missions assurées auparavant et qui l'ont été dans le cadre du pacte ne seront plus assurées si la rémunération supplémentaire disparaît.

Face à ce constat alarmant, et l'impact probable de la crise politique inédite, nous savons qu'il ne suffit pas de dénoncer : il faut avancer. Nous espérons que la dynamique qui semble vouloir émerger en matière de ressources humaines ne restera pas vaine. Nous souhaitons une réelle prise en compte de la réalité des missions de l'enseignement en engageant un nouveau dialogue notamment autour de la note IFSE. Nous avons entendu les propos liminaires prononcés en ouverture de séance sur le sujet : des ajustements ont été faits sur la note, malheureusement sans prise en compte des problématiques spécifiques de l'enseignement agricole.

Merci de votre attention.